

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire

Vu l'article R.711-68 du code de commerce,

Vu le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire, en son article 2.2.8 du Chapitre 2,

Sur proposition du Directeur Général,

Décide de

- Donner délégation à Monsieur Vincent LEMIRE, Responsable Patrimoine Immobilier, à l'effet de signer les actes et documents suivants :
 - Les plans de prévention en application du code du Travail pris en ses dispositions du Chapitre VII Prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure, pour les travaux relatifs au patrimoine immobilier de la CCI NSN,
 - Les devis des entreprises chargées de réaliser des travaux relatifs au patrimoine immobilier de la CCI NSN, et ce, dans la limite de son engagement de dépenses à savoir inférieur à 5.000 € TTC,
 - Les devis des entreprises chargées de réaliser des travaux relatifs au patrimoine immobilier de la CCI NSN d'un montant supérieur à 5.000 € TTC et dans la limite d'un montant de 15.000 € TTC, sous réserve de la validation de la dépense par tout supérieur hiérarchique dans Web Engagement,
 - Les procès-verbaux relatifs aux opérations préalables à la réception de travaux ou les procès-verbaux de réception des travaux relatifs au patrimoine immobilier de la CCI NSN, et ce, dans le cadre du suivi de travaux prévu à sa fiche de poste, sur lesquels il formulera toutes réserves et remarques,
 - Les dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme concernant des travaux relatifs au patrimoine immobilier de la CCI NSN,
- Donner délégation à Monsieur Vincent LEMIRE, Responsable Patrimoine Immobilier, à l'effet de :
 - Assurer la position de syndic de copropriété, de propriétaire ou de copropriétaire suivant les sites
 - Coopérer aux réunions de copropriété.
 - Déterminer les charges de copropriété et les charges locatives refacturées.



CCI NANTES ST-NAZAIRE

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation à Madame Marie GODEFROY, Gestionnaire Patrimonial, et ce, dans les mêmes conditions.

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Nantes, le 26 mai 2023

M Yann TRICHARD

Président